

NOTE SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

DE 1970

I - ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ

II - ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

I - ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ

A) ENSEIGNEMENT PRE-SCOLAIRE

On prévoit que l'effectif des écoles maternelles et enfantines passera cette année de 1 793 000 à 1 832 000, soit une augmentation de 39 000 élèves (2,18 %).

Cette progression est essentiellement due à l'accroissement du taux de scolarisation en particulier pour les enfants de 3 à 5 ans puisque la classe d'âge de 5 à 6 ans est déjà pratiquement entièrement scolarisée.

45 classes
1 989 classes ont été construites, ce qui correspond à 89 505 places nouvelles pour l'accueil de ces enfants. Le nombre de places offertes étant supérieur à l'effectif attendu, c'est dire que l'accueil pourra dépasser les prévisions, comme ce fut le cas en 1969-70. Il en résultera en outre un desserrement pour certaines classes et une amélioration de l'encadrement. Ainsi l'effort entrepris depuis plusieurs années pour accroître et améliorer l'accueil en maternelles s'affirme et se poursuit régulièrement.

B - ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE (DU COURS PREPARATOIRE AU COURS MOYEN 2^e ANNEE)

Depuis quelques années, la population scolarisable au niveau de l'enseignement élémentaire varie peu. En 1969-70, on a même enregistré une diminution de 8 000 élèves due au fait que le faible accroissement démographique s'est trouvé compensé par un léger abaissement de l'âge de sortie des élèves de l'école élémentaire, évidemment dû lui-même au développement de l'enseignement spécial et des classes de transition.

Cette année 14 000 élèves supplémentaires sont attendus, ce qui porterait à 4 120 000 élèves l'effectif de l'enseignement élémentaire. 5 215 ^{30 classes} classes nouvelles ont été construites auxquelles il convient d'ajouter 2 189 ^{40 classes} classes mobiles (soit un total de 7 404 classes) correspondant à 156 450 et 87 560 places nouvelles (soit un total de 244 010 places nouvelles).

L'effort de l'année précédente est donc maintenu malgré le tassement des effectifs, ceci en vue de réaliser un desserrement progressif des classes et de faire face aux mouvements d'urbanisation.

x
x x

Sur le plan pédagogique, la rentrée 1970 marquera d'abord le début de la seconde année d'application de l'arrêté du 7 août 1969 sur l'aménagement de la semaine scolaire et la nouvelle répartition de l'horaire hebdomadaire - répartition connue sous le nom de "tiers-temps". ^{3^e Temps}

Le tiers-temps n'est en réalité qu'un aspect de l'effort de rénovation de l'enseignement élémentaire. Celle-ci est une entreprise globale, rendue nécessaire par la finalité nouvelle que donne à l'école primaire la prolongation de la scolarité et l'accès de tous les enfants à l'enseignement secondaire, et rendue possible par les progrès de la pédagogie.

Intéressant à la fois l'équilibre entre toutes les disciplines et activités scolaires, le style général de la pédagogie, les objectifs et les méthodes des différentes disciplines, impliquant un renouvellement des habitudes et des attitudes elle ne saurait se traduire exclusivement en statistiques.

1 - Le contenu de l'enseignement

Deux innovations marqueront l'année 1970-71 ; elles portent sur les deux disciplines fondamentales : mathématiques et français.

.../...

L'année scolaire 1970-71 verra la publication d'un nouveau programme de français en vue de l'extension de l'expérimentation déjà entreprise par l'I. P. N. et de la préparation des maîtres à une application généralisée qui interviendra ultérieurement.

- Le nouveau programme de mathématiques consiste essentiellement en un ^{élargi} allègement substantiel de l'ancien programme permettant ainsi une progression mieux adaptée et une plus solide acquisition des notions de base. Il ne s'agit donc pas encore d'un enseignement des mathématiques modernes, mais les instructions qui accompagnent le programme invitent les maîtres à une pédagogie plus concrète et à une approche plus moderne des mathématiques.

2 - L'application du tiers temps

Sans qu'une statistique précise puisse être donnée, on peut affirmer que partout l'horaire consacré à l'éducation physique a augmenté essentiellement au bénéfice des jeux, de l'initiation sportive et de l'éducation psycho-motrice. D'autre part, on a noté également des efforts particuliers pour le développement des activités de plein air et la natation.

Dans l'ensemble et en majorité, les parents se sont montrés favorables à la pratique accrue de l'éducation physique.

La mise en place progressive du tiers temps a été aidée par un vigoureux effort de perfectionnement et de conseil des maîtres.

- 150 conseillers pédagogiques départementaux et 362 conseillers pédagogiques de circonscription (pour l'éducation physique) ont été spécialement affectés au développement du tiers temps.

.../...

- 16 866 instituteurs ont été reçus dans 452 stages d'éducation physique et sportive

- 2 587 journées d'information en éducation physique et sportive ont permis de regrouper 72 988 instituteurs

- enfin 43 181 instituteurs ont reçu dans leurs classes la visite et les conseils des conseillers pédagogiques départementaux et les conseillers pédagogiques de circonscription.

3 - La formation et le perfectionnement des maîtres

En plus des actions particulièrement destinées à l'éducation physique et sportive, d'autres actions ont visé à apporter aux instituteurs l'aide nécessaire à leur effort de rénovation.

- les écoles normales ont été mises au service de la formation permanente. Des stages d'une durée de six semaines ou trois mois ont intéressé quelque 8 000 instituteurs cette année, et intéresseront un nombre sensiblement égal en 1970-71.

- la priorité donnée dans les écoles normales à la formation professionnelle va permettre d'accroître le nombre de remplaçants qui y sont formés en un an.

- des stages académiques et nationaux rassemblent régulièrement les responsables et les formateurs en une des concertations nécessaires à l'animation pédagogique.

- les séances ^{réunions} de concertation organisées au plan local sous la responsabilité des inspecteurs départementaux de l'Education nationale, autour des émissions de la RTS en particulier, se multiplieront cette année et s'articuleront sur les stages départementaux prévus dans les Ecoles normales.

.../...

- des équipes académiques constituées de formateurs co-responsables se concerteront, sur le plan départemental à propos des stages d'information des instituteurs titulaires, mais aussi à propos des conférences pédagogiques.

C - CLASSES DE FIN D'ETUDES

L'organisation progressive du premier cycle de l'enseignement du second degré (surtout la mise en place des CES) qui vise à l'accueil de tous les élèves en classe de 6^e à l'issue du cours moyen 2^e année a permis la diminution rapide des effectifs des classes de fin d'études appelées à disparaître. C'est ce que montre le tableau ci-dessous :

.../...

<u>Classes de fin d'études</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Variations</u>
1966-1967	513 000	- 61 000
1967-1968	450 000	- 63 000
1968-1969	345 000	- 115 000
1969-1970	212 000	- 123 000
1970-1971	106 000	- 106 000

D - ENFANCE INADAPTEE

Adaptation et éducation spécialisée au niveau pré-élémentaire et élémentaire

La population scolarisée à ce titre était en 1969-70 de 179 000 élèves. Elle était accueillie soit dans des classes spéciales annexées à des écoles maternelles ou élémentaires, soit dans des établissements spécialisés créés et gérés par le Ministère de l'Education nationale, soit dans des établissements créés et gérés par d'autres ministères ou des associations de droit privé ayant passé convention avec le Ministère de l'Education nationale.

Une mesure nouvelle destinée à accroître les moyens de prévention mis en oeuvre a été décidée et se trouve définie dans la circulaire du 9 février 1970 relative à la prévention des inadaptations. Elle se traduira principalement par la mise en place des groupes d'aide psycho-pédagogique (psychologues et rééducateurs travaillant en milieu scolaire) et de classes d'adaptation où les enfants en difficulté recevront une aide intensive pendant un séjour de courte durée. 325 postes d'instituteurs ont été créés pour couvrir ces besoins nouveaux.

.../...

L'accueil total sera accru de 8 000 élèves environ et passera donc de 179 000 élèves à 187 000 élèves. Cet accueil supplémentaire correspond à la création de 532 postes d'instituteurs et à l'ouverture de postes de directeurs. Ces postes ainsi que ceux des groupes d'aide psycho-pédagogique seront occupés par des instituteurs spécialisés qui ont reçu dans les centres nationaux et régionaux une formation complémentaire d'une durée totale de 2 années.

X X X

Ainsi l'enseignement du premier degré accueillera au total en 1970-71 :

Ecoles maternelles	1 832 000 élèves
Ecoles élémentaires	4 120 000 "
Classes de fin d'études	106 000 "
Enseignement spécial	187 000 "
	<hr/>
Soit au total	6 245 000 élèves

Effectifs en légère diminution (- 45 000) par rapport à ceux de 1969-70. En effet, l'augmentation du nombre des élèves dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et l'enseignement spécial (+ 61 000) ne compense pas la diminution prévue des effectifs en classes de fin d'études (- 106 000).

.../...

Cependant 1 636 postes budgétaires d'instituteurs, 1 924 traitements de remplaçants et 857 postes pour l'enseignement spécial ont été créés, soit au total : 4 737 postes ou traitements nouveaux qui permettront l'amélioration de l'accueil et le desserrement des effectifs.

II - ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

A - PREMIER CYCLE

C'est, de loin, comme l'an dernier, le secteur dans lequel l'accroissement des effectifs sera le plus important : 189 000 élèves supplémentaires sont attendus, dont 39 000 dans les classes de transition et 26 000 dans les classes pratiques. Ainsi 2 308 000 élèves seront accueillis dans les collèges d'enseignement général, les collèges d'enseignement secondaire et les premiers cycles de lycées.

La capacité d'accueil des établissements de premier cycle sera accrue de 393 000 places nouvelles par rapport à la rentrée 1969, dont environ 120 000 ont déjà été mises en service au cours de l'année scolaire écoulée et 273 000 seront utilisées pour la première fois à la rentrée 1970. Ces chiffres correspondent, depuis la rentrée 1970, à la construction de 355 collèges d'enseignement secondaire et 53 collèges d'enseignement général nouveaux.

En 1970-71, seront en fonction au total 1 885 collèges d'enseignement secondaire au lieu de 1 527 en 1969-70.

Cette importante progression des places devrait permettre globalement (en dépit de quelques difficultés locales possibles) de faire face assez largement à l'accroissement des effectifs.

°
°

La réforme du premier cycle

La réforme du premier cycle, entreprise dès 1968 par la mise en place de la classe de sixième commune, s'est poursuivie en 1969-70 en classe de cinquième ; elle atteint cette année la classe de quatrième.

HORAIRES

- Aucun changement n'intervient au niveau des classes de sixième et de troisième

- En classe de 5ème, à titre expérimental pour l'année 1969-70, l'horaire de Français avait été porté à 7 heures. Il est maintenant ramené à 6 heures.

L'adjonction d'une heure supplémentaire de français à l'horaire initialement prévu était fonction de la nouveauté que constituait alors l'initiation au latin.

A la lumière de l'expérience et compte tenu des résultats, deux faits se dégagent, à savoir 1) cette initiation au latin doit être intégrée à

X
l'enseignement du français et ne pas constituer un enseignement systématiquement individualisé avec un horaire distinct

2) Sept heures par semaine dans une même discipline, même s'il est tenu compte de la variété des exercices proposés, constituent au niveau de la classe de 5ème un horaire trop lourd pour la grande majorité des jeunes élèves.

- C'est au niveau de la classe de 4ème que se situent les modifications de structure et d'horaires les plus importantes.

Plusieurs considérations sont intervenues à cet effet : il fallait, d'une part, assurer la continuité des enseignements reçus au cours du cycle d'observation et d'autre part, organiser dès la 4ème (et ultérieurement en 3ème) des enseignements permettant de tenir compte des motivations des élèves et de déceler leurs aptitudes en vue d'une orientation positive à l'issue du premier cycle.

L'horaire de 4ème comporte :

- Un enseignement commun (25 ou 26 heures hebdomadaires) des disciplines fondamentales (français, mathématiques, première langue vivante, technologie), des disciplines d'éveil (histoire, géographie, instruction civique, sciences naturelles), disciplines artistiques : éducation musicale, dessin, travaux manuels) et de l'Education physique et sportive.

- Le choix obligatoire d'une option (2, 3 ou 4 heures hebdomadaires) entre quatre enseignements : latin, grec, deuxième langue vivante, première langue renforcée.

- La possibilité de choisir un enseignement facultatif portant sur l'un des quatre enseignements ci-dessus non retenu pour l'option.

Ainsi, comme au niveau des classes de 6e et 5e, le tronc commun des matières enseignées (horaires et programmes) est réalisé pour tous les élèves de quatrième I et II.

DISCIPLINES ET PROGRAMMES

LATIN Le report de l'étude de l'option "latin" à la classe de 4ème, avait suscité des inquiétudes quant à l'avenir de cette discipline. Les résultats obtenus par l'initiation au latin en 5ème, l'intérêt que cet enseignement a soulevé parmi les professeurs sont des facteurs pleinement rassurants pour la place de la culture latine dans la civilisation française. En effet, les professeurs ont étudié et mis au point des aspects fondamentaux que doit revêtir cette initiation. Il reste encore à poursuivre les actions de formation à cet enseignement, des maîtres qui n'y étaient pas préparés ;

.../...

mais l'expérience de la précédente année scolaire a déjà apporté des éléments positifs en ce qui concerne le contenu et la méthode de cet enseignement.

De plus, d'après les sondages, il apparaît que les vocations de "latinistes" seront en progrès numérique sur le nombre d'élèves qui, ces dernières années, s'orientaient vers les sections classiques. Il est, au surplus, permis de s'attendre à ce que les abandons, dans cette discipline, en cours de scolarité, soient beaucoup moins nombreux du fait que les élèves l'auront choisie en meilleure connaissance de cause que par le passé.

TECHNOLOGIE Il y a lieu de souligner l'introduction de la technologie dans le cadre des disciplines obligatoires et communes à tous les élèves de 4ème (2 heures hebdomadaires en travaux dirigés).

Rep. prof. en travail
La mise en place de cet enseignement sera cependant progressive pour permettre la formation initiale ou le "recyclage" nécessaires des maîtres.

Cette discipline était déjà enseignée dans 4 000 divisions au niveau de la quatrième. En 1969-70, 300 élèves professeurs des C.P.R. ou élèves des centres de formation des professeurs d'enseignement général de collèges ont reçu une formation en technologie. Ils permettront à cette rentrée d'introduire cet enseignement dans 1 500 à 1 700 divisions de 4ème. C'est donc dans 5 à 6 000 divisions de 4ème que sera assuré cet enseignement, sur un total d'environ 15 500 divisions.

entred. Acad. Nat. Mod.
MATHEMATIQUES Un programme introduisant les mathématiques modernes dans le premier cycle a été fixé par un arrêté du 29 juillet 1968 ; il a été appliqué en 1969-70 en 6ème et entre en vigueur à la rentrée 1970 en 5ème. L'introduction des mathématiques modernes interviendra à la rentrée 1971 en classe de 4ème : c'est pour cette raison que l'ancien horaire de 3 heures hebdomadaires peut être maintenu dans cette classe pour l'année scolaire nouvelle. .../...

Le problème posé par cette réforme était fondamentalement celui de la formation ou du recyclage de certains maîtres. Différentes mesures ont été prises à cet effet.

Dès le début de l'année 1969, fonctionnaient trois I R E M qui ont permis le recyclage de 800 professeurs environ ; quatre I R E M ont été ouverts à la rentrée 1969, et 2 215 professeurs (soit 565 professeurs certifiés et 1 650 professeurs d'enseignement général de collège) ont suivi les stages pendant l'année scolaire 1969-70. Cet effort sera continué : trois nouveaux I R E M pouvant accueillir 420 professeurs supplémentaires seront ouverts pour l'année 1970-71.

HISTOIRE-GEOGRAPHIE-INSTRUCTION CIVIQUE

Un arrêté du 10 septembre 1969 a établi une nouvelle progression dans les programmes d'Histoire, de Géographie et d'Instruction civique dans le premier cycle. Les nouveaux programmes sont applicables à la présente rentrée scolaire dans les classes suivantes :

- pour l'histoire : en 6ème et en 4ème
- pour la géographie : en 6ème, 5ème et 4ème
- pour l'Instruction civique : dans les quatre classes du premier cycle.

°
° °

B - SECOND CYCLE LONG

L'effectif scolaire dans les classes de secondes, premières et terminales des lycées était de 611 000 élèves en 1969-70 ; à la prochaine rentrée il passera à 651 000 (dont 261 000 pour l'enseignement technique long), soit une augmentation de 40 000 élèves (dont 18 000 pour l'enseignement technique long). L'accueil de ces nouveaux élèves ne doit pas créer de difficultés particulières puisque depuis la rentrée 1969 49 780 places nouvelles ont été construites dont 16 000 pour les Lycées Techniques qui disposaient encore d'une capacité d'accueil non utilisée en 1969-1970.

.../...

Pour répondre aux nombreuses demandes d'inscriptions en classes préparatoires aux Grandes Ecoles, 11 classes scientifiques et 2 classes littéraires ont été ouvertes de sorte qu'actuellement ces classes se répartissent ainsi :

574 classes scientifiques ;

173 classes littéraires ;

65 classes préparatoires diverses (Enseignement de l'éducation physique et sportive, des travaux manuels éducatifs et de l'enseignement ménager)

correspondant à un effectif d'environ 30 000 préparateurs.

°
°

Huit établissements nouveaux prépareront à la prochaine rentrée l'option "Arts" du baccalauréat. Ainsi en 1970-1971, 41 établissements assureront la préparation de l'option "Musique" et 41 établissements la préparation de l'option "Arts plastiques".

°
°

HORAIRES

Les horaires appliqués dans le second cycle sont dans l'ensemble ceux qui étaient déjà en vigueur en 1969-1970.

Cependant, quelques modifications importantes interviennent en classe de seconde et de première. Elles faciliteront l'accès aux sections scientifiques et permettront aux élèves des sections littéraires d'approfondir leur culture mathématique sans leur en faire, pour l'instant, une obligation. Ainsi seront accrues, pour certains élèves, les possibilités d'une réorientation à l'issue de la classe de seconde.

1°) classes de secondes

- Dans les établissements sera organisé, à l'intention des élèves de la section A, un enseignement facultatif de mathématiques à raison de 2 heures hebdomadaires.

.../...

- Pour les élèves de l'option A 4 (souvent les moins motivés et les moins adaptés à suivre un enseignement de second cycle long) l'enseignement des "textes anciens traduits" (2 heures hebdomadaires) est supprimé. Il est remplacé par un enseignement de soutien (2 heures) en français ou en première langue vivante ; ces élèves peuvent par ailleurs bénéficier de l'enseignement facultatif complémentaire de mathématiques.

- En section C, l'enseignement du latin ou d'une deuxième langue vivante n'est plus obligatoire mais devient facultatif comme il l'était déjà en premières C et D l'année dernière et comme il l'a toujours été dans les classes terminales correspondantes.

2°) Classes de premières

Dans le cadre de la réforme de l'enseignement des mathématiques, de nouveaux programmes seront applicables à la rentrée dans les classes de 1ère A, B, C, D et E. Cette mesure fait suite à celle qui fut appliquée en seconde l'année dernière. Elle a permis les aménagements d'horaire suivants :

- aux élèves de la section A sera offert un enseignement facultatif complémentaire de 2 heures s'ajoutant aux 2 heures hebdomadaires obligatoires et leur permettant, en cette matière, d'acquérir les connaissances et d'atteindre le niveau des élèves de la section B dont l'horaire obligatoire est fixé à 4 heures.

- en section C l'horaire de mathématiques est ramené de 7 heures à 6 heures, conformément aux recommandations de la Commission des mathématiques.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE LONG

En matière d'enseignement technique long on notera :

- l'accroissement du nombre des classes d'adaptation permettant aux bons élèves titulaires du B.E.P. de rejoindre le second cycle long pour préparer soit un baccalauréat soit un brevet de technicien ; leur nombre sera d'une centaine environ au lieu de trente l'an dernier ;

- la création de deux nouveaux brevets de technicien (topographe, luthier).

L'année scolaire écoulée, 19 610 élèves préparant les brevets de techniciens supérieurs étaient répartis en 791 sections (410 sections de première année, 381 sections de deuxième année). A la rentrée 1970, pour accueillir un effectif de 20 250 élèves, 29 sections ont été créées (12 sections de première année, 17 sections de deuxième année).

BACCALAUREAT

En ce qui concerne les baccalauréats, les aménagements suivants sont à signaler :

1°) Baccalauréats - Séries A, B, C, D, D¹ et E

Deux modifications concernant les épreuves de langues vivantes entreront en vigueur en 1970-1971.

a) les langues et dialectes locaux pouvaient faire l'objet d'une épreuve facultative mais les points obtenus au-delà de la moyenne ne pouvaient compter que pour l'obtention d'une mention. Désormais, ils compteront pour l'admission, dans les mêmes conditions que les points obtenus aux autres épreuves facultatives ;

b) les candidats pourront à partir de la session de 1971 choisir la langue néerlandaise aux épreuves obligatoires. Cette langue ne pouvait donner lieu jusqu'à présent qu'à une épreuve facultative.

.../...

2°) Baccalauréats de techniciens - séries F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7, - G1, G2, G3, - H

Un règlement nouveau (déjà appliqué en 1969-1970) permet de maintenir aux candidats, non définitivement admis, le bénéfice soit de l'ensemble des épreuves d'enseignement général, soit de l'ensemble des épreuves professionnelles, si ces candidats ont obtenu la moyenne générale à l'un de ces deux ensembles d'épreuves.

Ce bénéfice est acquis :

- pour une des trois sessions consécutives à l'examen, aux candidats d'origine scolaire, et
- pour cinq sessions aux candidats issus de la promotion sociale.

. . .

Dotation en personnel enseignant

La population scolaire du premier cycle et du second cycle long (C.E.G. - C.E.S. et Lycées) passera de 2 730 000 à 2 959 000 élèves soit un accroissement de 229 000 élèves pour l'accueil desquels 10 012 postes budgétaires d'enseignants ont été créés, auxquels il convient d'ajouter 2 924 postes d'instituteurs spécialisés pour les classes de transition et les classes pratiques provenant de la transformation de postes d'instituteurs rendus disponibles par la réduction de l'effectif des classes de fin d'études.

Int.

+ C - SECOND CYCLE COURT

Les Collèges d'Enseignement Technique sont maintenant des établissements complexes qui assurent divers types de formations professionnelles selon l'origine scolaire, les goûts et les aptitudes des élèves.

- Scolarité en deux ans préparant aux Brevets d'Etudes Professionnelles (B.E.P.) pour des élèves issus des classes de 3ème I et II ;
- Scolarité en trois ans préparant aux Certificats d'Aptitude Professionnelle (C.A.P.) pour des élèves issus des classes de fin d'études, des 5èmes III et des classes pratiques ;
- Scolarité en un an préparant aux Certificats d'Education Professionnelle (C.E.P.) pour des élèves, âgés d'au moins 15 ans, issus soit des classes de fin d'études, soit des classes pratiques ou des classes de 5ème III ;
- Classes préprofessionnelles essentiellement destinées à des élèves issus des classes de fin d'études, encore soumis à l'obligation scolaire et dont le niveau ne permet pas une admission d'emblée en première année de préparation au C.A.P. ou au C.E.P.

1 - L'effectif des élèves de scolarité en 2 ans (B.E.P.) dont l'augmentation avait marqué un ralentissement en 1969-1970 sera caractérisé cette année par une progression très importante : 23 000 élèves supplémentaires sont attendus dans ces sections. Ainsi l'effectif global de ces formations sera de 110 000 élèves environ.

Le développement de ces préparations sera également marqué par :

.../...

a) la mise en place de cinq nouveaux B.E.P. dont la préparation commencera en 1970 :

- Bois : construction - agencement - mobilier
- Génie civil et éléments industrialisés
 - option A : fabrication en usine
 - option B : mise en oeuvre
- Dessinateur en génie civil - (bâtiment et travaux publics)
- Fonderie
- Mécanicien - réparateur de matériels
 - option A : tracteurs et machines agricoles
 - option B : engins de travaux publics et du bâtiment.

Ainsi le nombre de B.E.P. préparés sera porté à 19.

La création d'une dizaine d'autres B.E.P. est prévue pour 1971.

b) l'organisation, dans le cadre des lois du 2 décembre 1966 et du 31 décembre 1968, des stages d'adaptation à l'emploi prévus pour des jeunes salariés titulaires du B.E.P. Ces stages seront organisés en accord avec les entreprises ou organismes professionnels. Cette initiative prise dès l'année dernière par le Ministère de l'Education Nationale se trouve renforcée par l'accord national interprofessionnel du 9 juillet 1970 qui, notamment, marque la volonté des parties contractantes, patronales et syndicales, de s'associer à l'Education Nationale pour l'organisation de ces stages.

2 - L'effectif des élèves de scolarité en 3 ans (C.A.P.) doit marquer une légère régression en 1970 du fait de la diminution du nombre des élèves des classes de fin d'études à la rentrée 1969 (- 123 000) et de l'accroissement corrélatif de la scolarisation dans les classes de premier cycle.

.../...

En 1970, les classes de préparation aux Certificats d'Aptitude Professionnelle devraient accueillir 414 000 élèves contre 422 000 en 1969. (1)

Dans le domaine de l'enseignement, il a été procédé ces derniers mois à l'actualisation des programmes des C.A.P. de la mécanique, de l'électronique, de la teinturerie, de la mécanique agricole, du textile, de conducteur routier et à la création de deux C.A.P. :

- le C.A.P. de transport par câble et remontées mécaniques
- le C.A.P. de prothésiste orthopédiste.

3 - Les préparations au C.E.P. devraient se développer. Il est prévu l'accueil de 10 000 élèves, au lieu de 2 000 l'an dernier, mais dans ce secteur la prévision est très aléatoire car l'ouverture des sections est très étroitement subordonnée à l'existence d'emplois effectifs pour les jeunes et les possibilités varient selon les régions et même selon les années. Des préparations fonctionneront notamment dans les secteurs suivants : chimie, bâtiment, habillement, opérateurs sur machines (transformation des matières plastiques), employé (e) de maison.

4 - Dans les classes préprofessionnelles l'accueil de 6 000 élèves est prévu contre 2 000 l'an dernier.

°
° °

C'est au total 540 000 élèves qui seront scolarisés dans les Collèges d'Enseignement Technique soit 27 000 de plus que l'an dernier. Pour assurer leur accueil :

- 44 000 places ont été construites depuis octobre 1969 correspondant en particulier à 53 Collèges d'Enseignement Technique nouveaux dont

(1) y compris 29 000 élèves des C.E.T. à temps partiel et 34 000 élèves des sections professionnelles encore implantées dans les C.E.G. ou les C.E.S. / ...

16 mis en service au cours de l'année 1970 et 37 ouverts à la prochaine rentrée.

Un certain nombre de ces places neuves est destiné au remplacement d'installations vétustes, mais les places effectivement nouvelles permettront de faire face à la progression des effectifs.

- 1 350 nouveaux postes d'enseignants ont été créés.

°
° °

Sections d'Education Professionnelle

Dans l'attente d'une adaptation du cycle pratique des établissements de premier cycle et de la publication de nouveaux textes relatifs à l'apprentissage, les sections d'éducation professionnelle fonctionnant dans des conditions satisfaisantes ont été maintenues dans leur structure actuelle.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des effectifs de ces sections :

1968-1969	82 000 élèves
1969-1970	66 000 élèves
1970-1971	60 000 élèves environ

D) ENFANCE INADAPTEE

Adaptation et éducation spécialisée au niveau post-élémentaire

La population scolarisée à ce titre était en 1969-70 de 33 750 élèves. Elle était accueillie

au niveau du premier cycle

- dans les sections d'éducation spécialisées annexées aux C.E.S. et recevant des déficients intellectuels légers
- dans des écoles nationales de perfectionnement
- dans des classes-ateliers ouverts provisoirement dans l'attente d'une desserte définitive par les deux autres moyens

.../...

- au niveau du second cycle

- dans des sections spécialisées de C.E.T.
- dans des lycées spécialisés.

Ce dispositif sera complété, comme suite à la circulaire du 9 février 1970 déjà citée relative à la prévention des inadaptations, par la création de classes d'adaptation ouvertes dans des établissements normaux de premier cycle à l'intention des élèves rencontrant des difficultés d'ordre relationnel.

L'accueil total à ce niveau sera accru de 11 000 places environ et passera donc de 33 750 élèves à 44 750 élèves. Cet accueil supplémentaire sera assuré par la mise en service de

- 4 écoles nationales de perfectionnement
- 114 sections d'éducation spécialisée dont 104 installées dans des constructions neuves
- 10 classes d'adaptation.

et par la mise en fonctionnement à plein effectif des établissements ouverts lors de la rentrée 1969

Il correspond à l'ouverture de

- 356 postes de professeurs d'enseignement technique (PTA)
- 550 postes de professeurs d'enseignement général

Ces postes seront occupés par des professeurs d'enseignement technique ayant reçu une formation complémentaire de 3 mois et par des professeurs d'enseignement général ayant reçu une formation complémentaire de 2 ans.

Le tableau récapitulatif des effectifs scolaires à la rentrée 1970, dans les établissements d'enseignement préscolaire, élémentaire et secondaire est le suivant :

Enseignements	Effectifs	Variations
Enseignement élémentaire		
Enseignement préélémentaire	1 832 000	+ 39 000
Enseignement primaire	4 120 000	+ 14 000
Classes de fin d'études	106 000	- 106 000
Enseignement spécial	187 000	+ 8 000
Total	6 245 000	- 45 000
Premier cycle	2 308 000	+ 189 000
Second cycle long		
Second cycle long général	390 000	+ 22 000
" " " technique	261 000	+ 18 000
Classes préparatoires aux Grandes Ecoles	30 000	+ 500
B. T. S.	20 250	+ 640
Total	701 250	+ 41 140
Second cycle court	540 000	+ 27 000
Section d'Education Professionnelle	60 000	- 6 000
TOTAL GENERAL	9 852 500	+ 206 140

PARIS, le 7 septembre 1970

DES DIRECTIVES POUR LES ECOLES NORMALES PRIMAIRES

Trois circulaires parues au B.O.E.N. du 10 septembre 1970 donnent des directives précises aux Ecoles normales en ce qui concerne deux aspects importants et nouveaux de leur mission : la participation de l'enseignement supérieur à la formation des élèves-maîtres, et le rôle que jouent les écoles normales dans la formation permanente par les stages destinés aux instituteurs titulaires et aux instituteurs remplaçants.

I - PARTICIPATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Afin d'améliorer la formation initiale des instituteurs dans les deux disciplines fondamentales, une circulaire du 18 octobre 1968 a prévu que l'enseignement supérieur pourrait dispenser aux élèves-maîtres deux heures de mathématiques et deux heures de linguistique française.

La collaboration entre les universités et les écoles normales s'est souvent heurtée à certaines difficultés : distances entre les écoles normales départementales et les centres universitaires, nécessité d'adopter l'enseignement universitaire aux besoins propres des élèves-maîtres, complexité des circuits administratifs.

La nouvelle circulaire, tirant la leçon de deux ans d'expériences, recommande deux formules qui peuvent du reste être associées et doivent permettre de développer ou de consolider la coopération décidée en 1968 :

- l'intervention directe des maîtres de l'enseignement supérieur dans les écoles normales, en liaison étroite, notamment pour les travaux pratiques, avec les professeurs d'écoles normales.

- leur intervention indirecte, sous la forme de réunions regroupant régulièrement des membres de l'enseignement supérieur et les professeurs des écoles normales chargés des enseignements.

.../...

II - STAGE DES INSTITUTEURS

La nouvelle organisation des études dans les écoles normales permet à celles-ci, depuis l'an dernier, d'accueillir pendant le premier trimestre de l'année scolaire un nombre d'instituteurs égal au nombre des normaliens de seconde année (6 500 environ actuellement) : les normaliens font un stage en responsabilité de trois mois dans la classe de l'instituteur et celui-ci est ainsi libéré pour le stage à l'école normale.

Ce stage est l'une des pièces essentielles du dispositif de perfectionnement des maîtres et d'animation pédagogique de l'enseignement élémentaire.

Il donne aux stagiaires de riches possibilités de renouvellement personnel. Il engage les écoles normales dans des responsabilités nouvelles en matière de formation permanente et leur donne l'occasion d'expérimenter des méthodes qui serviront aussi à améliorer la formation initiale. Enfin il suppose une collaboration entre les écoles normales, les inspecteurs départementaux de l'éducation nationale et les conseillers pédagogiques qui doit permettre d'affirmer, d'approfondir et de préciser les idées et les méthodes de la rénovation pédagogique.

L'expérience de l'an dernier a permis de dégager un certain nombre de principes qui sont exposés par la circulaire.

a) Modalités d'organisation du stage

La circulaire laisse un libre choix entre deux formules : un stage de trois mois ou deux stages de six semaines ; la première formule a été la plus fréquemment utilisée. Elle rappelle que le stage est destiné aux instituteurs titulaires et non aux remplaçants pour lesquels un autre stage est prévu (cf. ci-dessous). Les stagiaires sont désignés parmi les volontaires par l'inspecteur d'académie sur proposition des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale, après consultation d'une commission à laquelle participent les responsables des écoles normales, les I. D. E. N. et des représentants des instituteurs. Les candidats retenus seront ceux qui paraîtront les plus aptes pour le rôle qu'ils seront ensuite amenés à jouer. En effet s'ils ne doivent pas devenir des animateurs officiels ou officieux de la rénovation pédagogique, il est souhaitable qu'ils s'affirment comme des éléments dynamiques dans l'organisation de l'animation pédagogique.

b) La circulaire définit longuement la conception pédagogique du stage.

Dans ses méthodes (travail en équipe, recherches de groupe, débats, analyse d'expériences scolaires réelles, utilisation des émissions de la R. T. S., etc) le stage doit être lui-même exemplaire d'une pédagogie active, appuyée sur l'expérience et sur les motivations des stagiaires.

En ce qui concerne les contenus, la circulaire insiste sur la nécessité de concevoir l'apport de connaissances théoriques nouvelles (par exemple en mathématiques ou en français) dans la perspective de leur exploitation pédagogique. Du reste la masse de connaissances nouvelles nécessaires ne doit pas être surestimée.

En somme le stage doit servir une rénovation pédagogique qui ne peut se limiter à quelques modifications de contenus ou de pratiques. Aucune rénovation partielle n'a de sens, à l'école primaire surtout, sans une rénovation de l'esprit dans lequel tout l'enseignement est donné. C'est à faire prendre conscience de cet approfondissement nécessaire de l'attitude pédagogique que doit essentiellement et concrètement s'appliquer le stage.

III - LA FORMATION DES REMPLACANTS

En 1970-1971, 1 260 remplaçants pourront être déchargés de leur classe et entrer à l'École normale pour un stage de formation d'un an. Ce nombre sera encore augmenté en 1971-72.

La troisième circulaire définit la conception du stage, dans le même esprit que la circulaire concernant le stage des instituteurs titulaires. Ayant déjà une expérience de l'enseignement, les stagiaires doivent recevoir une formation adaptée et donc former une section à part. Elle précise que les candidats retenus devront avoir au moins un an de fonction, et n'être pas pourvus du certificat d'aptitude pédagogique. Les désignations sont faites par l'inspecteur d'académie sur proposition de l'Inspecteur départemental de l'éducation nationale.

Paris, le 8 septembre 1970

LES CONCOURS D'AGREGATION ET DE CAPES

Le projet de réforme de la formation des professeurs spécialisés du second degré entraîne une profonde réforme des concours actuels du CAPES et de l'agrégation.

On sait qu'au CAPES, concours ouvert pourtant sur des connaissances théoriques, se substituera un CAPES qui sera la sanction terminale d'un cycle de formation pédagogique de trois ans. D'autre part la formation des professeurs agrégés se fera en un an à la suite d'une sélection nationale.

La nature précise des nouveaux concours n'est pas encore décidée ; mais il apparaît de toutes façons qu'ils ne se substitueront au régime actuel qu'à partir de 1975. En effet, compte tenu des besoins de préparation des candidats, la première promotion de ce nouveau cycle de formation ne sera pas recrutée avant 1972. Elle en sortira donc en 1975.

Afin d'éviter de perturber les études de ceux qui sont déjà entrés dans le système de formation actuel, il convient de ne pas modifier substantiellement un régime de concours qui lui est étroitement lié. En conséquence les concours du CAPES et de l'agrégation ne pourront connaître, jusqu'en 1975, que des aménagements partiels.

Les arrêtés qui paraissent au J. O. du 9 septembre ne sont donc pas des arrêtés pour la seule année suivante, comme c'était le cas depuis 1968.

.../...

1/ Un certain nombre de concours n'ayant pas été modifiés en 1968 ni depuis, aucun texte nouveau n'est nécessaire pour eux. C'est le cas :

- des agrégations d'espagnol et de mécanique
- des CAPES de lettres classiques, lettres modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales.

2/ Pour les concours suivants les dispositions en vigueur pour la session de 1970 sont reconduites.

Agrégations : mathématiques
sciences physiques
physiologie-biologie
géographie
lettres classiques
allemand
anglais
arabe
italien
russe
techniques économiques de gestion

CAPES de langues vivantes

Certificat d'aptitude à l'éducation musicale et à l'enseignement du chant choral

Diplôme de dessin et d'arts plastiques (texte déjà paru au B.O. du 31 juillet).

3/ Les épreuves de certains concours sont légèrement modifiées

a) Agrégations

- grammaire : l'interrogation orale de grammaire devient une interrogation de linguistique et deux options sont introduites à cette épreuve : langues anciennes, langue française.

- histoire : l'an dernier fut créée une agrégation féminine d'histoire, mais la structure des concours féminin et masculin n'avait pu être organisée de façon identique.

Désormais les épreuves seront les mêmes : soit à l'écrit : quatre compositions : histoire ancienne
histoire du moyen âge
histoire moderne et contemporaine
géographie.

à l'oral : une leçon d'histoire hors programme
une explication de documents historiques
une explication d'une carte ou de documents géographiques

- lettres modernes : autorisation du dictionnaire bilingue pour l'épreuve de langues vivantes (option arabe) (cet arrêté a été déjà publié au J.O. le 29 août 1970)

- philosophie : augmentation de la durée de préparation des épreuves orales.

b) CAPES

- philosophie : augmentation de la durée de préparation des épreuves orales.

- sciences naturelles : la discussion faisant suite à l'exposé est abrégée ; est introduit un entretien sur les disciplines sur lesquelles l'exposé n'a pas porté.

- travaux manuels éducatifs : (texte déjà paru au J.O. du 30 août). Les épreuves ont été modifiées par suite de la décision d'ouvrir le concours aux candidats masculins (décret du 8 mai 1970).

4 / Des textes nouveaux seront présentés aux conseils d'enseignement concernant les CAPES de mathématiques et de physiques, en vue de permettre leur fusion avec les CAPET correspondants.

5/ Les dispositions en vigueur pour les conditions de candidatures sont maintenues.